

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONSTITUANT UN ACCORD CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'URGENCE CONJOINT EN CAS DE POLLUTION MARINE

I

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada à l'ambassadeur des États-Unis d'Amérique

Ottawa, le 28 juillet 1977

N° FLO-1129

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord intervenu entre nos deux pays concernant l'établissement d'un Plan d'urgence conjoint en cas de pollution marine, que constituent les notes échangées à Ottawa le 19 juin 1974,⁽¹⁾ et aux récentes discussions qui ont eu lieu entre les représentants de nos deux Gouvernements concernant l'ajout d'une nouvelle Annexe (Annexe IV) relative aux eaux s'étendant au large de la côte arctique du Canada et des États-Unis dans la Mer de Beaufort.

J'ai l'honneur de proposer que l'Annexe IV, en date du 10 juin 1977, soit ajoutée au Plan et ait même effet en vertu du Plan que les Annexes I à III.

Si les propositions qui précèdent agréent au Gouvernement des États-Unis, j'ai l'honneur de proposer que la présente note, dont les versions anglaise et française font également foi, et la réponse de votre Excellence à cet effet constituent, entre le Canada et les États-Unis, un Accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse.

Veuillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

Le Secrétaire d'État aux
Affaires extérieures
DONALD C. JAMIESON

Son Excellence M. Thomas O. Enders
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique
Ottawa

⁽¹⁾ Recueil des traités, N° RTC 1974/22